

ARRETE N° POL-55/2026

Le Maire de la commune de Vendargues

VU la loi n° 82-813 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDÉRANT qu'il convient pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation pour la pose et la dépose des compteurs routiers autour des deux groupes scolaires (école Asphodèle et école Saint-Joseph) au niveau de l'avenue de la gare, rue de la monnaie, rue du moulin, rue de la fontaine, rue du parc, et (l'école des Garrigues et l'école de la Ribambelle) au niveau de la rue des Devèzes, rue Georges Brassens et rue Alphonse Daudet par Montpellier Méditerranée Métropole, **du lundi 9 Mars au vendredi 27 Mars 2026**

ARRETE

Article 1 Afin de permettre la réalisation de travaux de voirie (**pose et dépose des compteurs routiers**) par Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi 09/03/2026 au vendredi 27/03/2026, au niveau de : l'avenue de la gare, rue de la monnaie, rue du moulin, rue de la fontaine, rue du parc, rues des Devèzes, rue Georges Brassens et rue Alphonse Daudet la circulation et le stationnement seront règlementés de la manière suivante :

- **Stationnement et circulation interdits sur l'emprise du chantier**
- **Circulation alternée par feu ou manuellement**
- **Mise en place par l'Entreprise d'une déviation si nécessaire**
- **La Signalisation sera mise en place par l'Entreprise**

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 Le Directeur Général des Services, La Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie de Castries, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

Transmise pour information à la Gendarmerie de Castries
Mise en ligne le **10/03/2026**
Notifiée à l'intéressé

Le Maire,

Guy LAURET.

